

ALCOA N'EST PAS DIEU !

« Marche de l'énergie » pour dénoncer la clause « Act of God »



C'est avec une certaine bonne humeur que des centaines de lockoutés et des sympathisants ont tenu une « Marche de l'énergie » à Trois-Rivières et à Québec les 26 et 27 mars pour porter leur colère devant l'Assemblée nationale. Ils ont dénoncé la clause de force majeure dans les contrats d'électricité qui amenuise l'impact économique du lockout pour l'employeur. C'est la deuxième fois en huit ans que des lockoutés de l'aluminium tiennent une telle marche de l'énergie pour les mêmes motifs.

« On ne rentre pas à genoux ! » Voilà le message qu'ont lancé les lockoutés d'ABI à leur employeur, la multinationale américaine Alcoa, en refusant dans une proportion de 82 %, le 11 mars dernier, une offre moins avantageuse que celle qui était sur la table avant le début du lockout en janvier 2018, assortie d'un protocole de retour au travail tout aussi irrespectueux.

L'exécutif syndical a formulé une contre-proposition peu après, qui comportait plusieurs compromis, notamment avec l'implantation d'un régime de retraite à financement salarial plutôt qu'à prestations déterminées et la réduction par attrition du nombre de postes réguliers. Celle-ci aurait cependant permis d'assurer le respect de l'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre.

PAGE 10

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La FTQ répond à l'appel!

En octobre 2018, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un rapport alarmant pour préparer les discussions à la Conférence des parties (COP) de l'ONU qui s'est tenue à Katowice en Pologne.

PAGE 3

Le « big data » ou l'or noir du XXI^e siècle

Dans sa dernière édition, *Le Monde ouvrier* a abordé des questions fort pertinentes en lien avec le développement des GAFA, l'apparition des infox (« fake news ») et les propositions de découvrabilité de contenus dont les médias électroniques nous abreuvant quotidiennement. Depuis l'avènement du Web, on assiste à une augmentation exponentielle de la vitesse de transmission des flux de données. Le volume des données ainsi créé est astronomique.

PAGE 7

ÉQUITÉ SALARIALE

Une année déterminante!

Dans les derniers mois, non seulement il y a eu d'importants développements dans le dossier de l'équité salariale au fédéral, mais l'année 2019 s'annonce elle aussi bien chargée et déterminante pour le droit des femmes à la juste reconnaissance de la valeur de leur travail au Québec.

PAGE 12



Unis pour les artistes dans le besoin

PAGE 2



50 ans d'actions en francisation

PAGE 4



Métier : soudeuse

PAGE 5



Journée internationale des droits des femmes

PAGE 4



Lancement d'une nouvelle campagne contre les paradis fiscaux

PAGE 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Campagne pour de meilleures conditions dans les résidences pour personnes âgées



ANOUK FIRMIN

Les membres du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298) d'une dizaine de résidences pour personnes âgées ont manifesté le 13 mars dernier dans plusieurs régions du Québec à l'occasion du lancement de la campagne *Prendre soin de nous, toujours pour*

vous qui vise aussi les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile. Les demandes du SQEES-298 sont claires: un salaire minimum de 15 \$ l'heure et des augmentations minimales de 1 \$ l'heure par année pour les trois prochaines. Ces demandes sont accompagnées d'une

clause de protection à l'égard du salaire minimum, c'est-à-dire l'indexation au montant d'augmentation annuelle du salaire minimum. «*Trop souvent payés moins de 15 \$ l'heure, les travailleuses et les travailleurs des résidences pour personnes âgées méritent mieux. On voit*

des entreprises comme Simons faire passer le salaire d'embauche à 16 \$ l'heure, alors qu'ici on parle de personnes qui prennent soin des personnes âgées, explique la présidente du SQEES-298, Sylvie Nelson. Leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur et le taux de roulement est de 50 % dans le secteur. Il n'y a aucune valorisation tant au plan salarial que du côté des conditions de travail. Il faut agir, oui pour les travailleuses et les travailleurs, mais aussi pour les bénéficiaires qui ont droit au meilleur service qui soit. Avec le développement de nouvelles résidences, les fortunes de propriétaires dont les empires sont évalués à quelques milliards de dollars

ou des capitalisations astronomiques en bourse, les employeurs ont les moyens de payer convenablement leur monde sans refiler la facture aux résidents.» La pénurie de personnel touche tous les titres d'emploi dans les résidences et les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile. Il n'est pas rare que les employeurs doivent faire appel à des agences, qui facturent souvent plus du double du salaire d'un employé, autant pour la cuisine et le service que pour les soins. Les listes de rappel sont vides. Il est plus que temps de valoriser comme il se doit les emplois auprès des personnes vulnérables. Pour en savoir plus: www.sqees.ca ■

BANQUE LAURENTIENNE

L'offre finale est acceptée

Les membres du Syndicat des employées et employés professionnel-les et de bureau (SEPB-434) de la Banque Laurentienne ont accepté dans une proportion de 81% la dernière offre patronale pour le renouvellement de leur convention collective le 10 mars dernier.

Réunis en assemblée générale, les 671 membres

présents ont pris connaissance de l'offre patronale avant de procéder au vote.

Le syndicat a décidé de ne faire aucune recommandation sur l'offre. Autrement dit, il n'a conseillé ni son rejet ni son acceptation. La section locale s'en est plutôt remise à la décision de l'assemblée générale.

«*Syndicalement, c'était difficile de recommander l'offre en raison des demandes de modification de l'accréditation syndicale qu'elle contenait. Mais comme nous étions à la croisée des chemins et que les membres semblaient en avoir assez de cette guerre que nous menait la direction de Banque Laurentienne depuis longtemps, nous avons décidé de laisser les membres se prononcer sur l'offre*», explique la présidente du SEPB-434, Julie Tancrède.

Dans le respect du processus démocratique

Les employés et employées de la Banque Laurentienne étaient sans contrat de

travail depuis décembre 2017.

«*On peut assurément se réjouir d'une chose, c'est que le processus démocratique a été suivi à la lettre. Il a permis à un grand nombre de membres de s'exprimer et de poser des questions sur l'offre patronale. L'assemblée est souveraine et la majorité a parlé*», estime la directrice exécutive du SEPB-Québec, Kateri Lefebvre.

«*Les membres voulaient une entente, le résultat de 81% en fait foi. Nous comptons bien faire respecter cette entente et continuer à défendre les travailleuses et travailleurs de la Banque Laurentienne SEPB-434 comme nous l'avons toujours fait. Les membres peuvent compter sur nous*», ajoute Julie Tancrède.

La nouvelle convention collective est valide

jusqu'en décembre 2021. Elle prévoit quelques bonifications salariales et des conditions de travail améliorées pour les membres toujours à l'emploi de la Banque Laurentienne.

Le 27 février dernier, la Banque Laurentienne annonçait la suppression de 350 postes à quelques jours seulement du dépôt de l'offre qualifiée de finale par la direction.

Les négociations entre la direction de la banque et le SEPB-434 ont été difficiles. Le syndicat a pris plusieurs recours afin de dénoncer la mauvaise foi et l'ingérence de l'employeur et, dans ce contexte, il a dû se dresser devant des tentatives de désyndicalisation qui ont heureusement échoué. ■



DAVE PARENT

Unis pour les artistes dans le besoin

Le 30 avril prochain, au Club Soda, à Montréal, la Fondation des artistes (FDA) lance pour une deuxième année consécutive un défi d'improvisation entre artistes de la LNI et gens d'affaires.

La Fondation et ses cinq affiliés viennent en aide aux artistes qui rencontrent des difficultés financières. De nombreuses recherches démontrent qu'il est impossible pour la grande majorité des artistes de vivre de leur art. En 2017, l'Union des artistes (UDA) révélait que 84% de ses membres actifs gagnaient moins de 20 000 \$ par année en 2016.

Les sommes reversées, sous forme de dons ou de prêts, permettent aux artistes de payer leurs besoins de première nécessité comme le logement, l'épicerie ou les frais médicaux.

Du nouveau en 2019!

La première édition du *Défi Impro* a permis à la Fondation de récolter la somme de 56 000 \$. Forte de ce premier succès, l'équipe de la Fondation est déterminée à faire encore mieux cette année en se fixant un objectif net de 75 000 \$!

Pour rendre la soirée encore plus inoubliable, les convives ayant réservé une table VIP verront leur table complétée par un artiste

connu du grand public, tel que Denis Bernard, Pierrette Robitaille, Marie Tifo, Marina Orsini, Geneviève Brouillette, Mireille Deyglun, MC Gilles, Luc Dionne ou Sylvie Léonard (selon leurs disponibilités contractuelles).

Six improvisateurs ont déjà répondu présents pour s'affronter sous le sifflet d'Yvan Ponton: Nathalie De Marcellis-Warin, PDG du Cirano; Pierre-Luc Dumas, vice-président de Pomerleau; Catherine

Gendron, directrice générale de la Fondation Groupe AGF; Emilio B. Imbriglio, président et chef de la direction de Raymond Chabot Grant Thornton; François Morin, avocat et associé chez F. Morin Avocat et Robert Panet-Raymond, professeur associé à l'École Polytechnique et membre du conseil de l'AMF.

Pour participer à cette belle soirée, achetez vos billets à l'adresse <https://don.fdart.ca/boutique>. ■



MÉLANIE DUSSEAULT

L'évènement permet d'amasser des dons pour les six fonds de la FDA, dont cinq regroupements professionnels :

- **Le Fonds Jean-Carignan, créé par la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ);**
- **Le Fonds SARTEC, créé par la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma;**
- **Le Fonds de secours de l'ARRQ, créé par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec;**
- **Le Fonds Prévost-Bussièrès, créé par l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ);**
- **Le Fonds Serge-Lemoyne, créé par le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV).**

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
Vincent Leclair (CRFTQMM); Daniel Mallette (CRFTQ du Suroît); Philippe Lapointe (FTQ-Construction); Floriane Barny (GMMQ); IRÉC; Clairandrée Cauchy (MÉTALLOS); Dave Parent (SEPB); Lisa Djehahirdjian, (SCFP); Benoit Hamilton (SQEES); Serge Beaulieu, Diane Bélanger, Rima Chaaban, Josée Daoust, Eric Demers, Manon Fournier, Gilles Grondin, Marie-Claude Groulx, Yuroki Hattori, Annie Landry, Dino Lemay, Sylvie Lépine, Jean Laverdière, Atim León, Louise Miller, Jessica Olivier-Nault, François Ouellet, Patrick Rondeau, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brisette

Illustrations
Rachel Desjardins, Upperkut.

Photos
Felix Cauchy-Charest, CTC, Eric Demers, Mélanie Dusseault, Anouk Firmin, Isabelle Gareau, Jean-Philippe Grenier, Philippe Lapointe, Daniel Mallette, Shant Manoukian, Dave Parent, Patrick Sicotte.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
34 000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

La FTQ répond à l'appel!

SUITE DE LA UNE

Selon le GIEC, nous sommes dans un contexte d'urgence climatique. Les cibles dont les États se sont dotés ne parviendront pas à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés si un sérieux coup de barre n'est pas donné. Pire, si rien n'est fait, certains scientifiques affirment que la race humaine pourrait disparaître dans une centaine d'années.

Dans ce contexte d'urgence, la réponse des États risque de devoir être plus draconienne qu'anticipée. Pourtant, le premier budget du gouvernement Legault n'a pas su saisir cette opportunité. Ce que craignait la FTQ se concrétise malheureusement. Les sommes octroyées par le gouvernement provincial visent uniquement les entreprises et non un réel soutien pour accompagner les travailleurs et les travailleuses du Québec dans une transition juste. Cette situation inquiète la FTQ.

C'est pour cela que la centrale a appuyé la grève étudiante mondiale du 15 mars dernier. Plus de 150 000 jeunes ont pris la rue à Montréal pour lancer un véritable cri du cœur au gouvernement Legault. Cette grève s'inscrit dans une série de mobilisation à venir: 22 avril, chaîne humaine de jeunes autour de l'Assemblée nationale à Québec organisée par le

jour de la Terre, 27 avril, grande marche citoyenne à Montréal organisée par *La Planète s'invite au Parlement* et 27 septembre, journée de grève mondiale pour le climat coordonnée par le mouvement *Earth Strike*. La FTQ a décidé d'appuyer

l'ensemble de ces mobilisations. Bien sûr, la journée de grève mondiale pose un défi de taille au Québec, puisque le droit de grève est passablement bafoué. La centrale et ses syndicats affiliés étudient d'ailleurs présentement les moyens de soutenir ces luttes. La centrale appuie ces événements parce qu'elle croit fermement que le message doit être entendu par le gouvernement. Déjà, en mai 2018, lors de l'organisation de son Sommet sur la transition énergétique juste, la FTQ et ses partenaires envoyaient un message clair au gouvernement: il a la responsabilité d'assurer une transition énergétique juste qui ne se fera pas sur

le dos des travailleurs, des travailleuses, ainsi que de leurs communautés. C'est une question d'économie et de justice sociale.

Plus concrètement, l'action de la FTQ ne se limite pas à mobiliser. La FTQ a amorcé une tournée de réflexion à travers le Québec (voir article en page 6), en allant à la rencontre de ses membres pour discuter de transition juste. Cette tournée nourrit les travaux du comité environnement de la FTQ qui élabore présentement un programme d'accompagnement des milieux de travail pour faire face aux enjeux de la transition énergétique tout en s'assurant que cela se fera dans le respect des conditions de travail de ses membres. Ces laboratoires de transition juste devraient démarrer dans les mois à venir. ■



ERIC DENIERS

ÉDITORIAL



ISABELLE GAREAU

BUDGETS DE QUÉBEC ET D'OTTAWA

Beaucoup de chemin reste à faire!

Les dernières semaines ont été fort occupées sur la scène politique. Du côté fédéral, deux annonces importantes méritent d'être soulignées. Tout d'abord, le gouvernement de Justin Trudeau a répondu positivement à une partie de nos revendications en matière d'assurance-emploi. En effet, Ottawa s'est engagé à réformer en profondeur le régime d'assurance-emploi qui, rappelons-le, avait été saccagé par les conservateurs. Le gouvernement a finalement respecté sa promesse électorale en abolissant le Tribunal de la sécurité sociale et en rétablissant les conseils arbitraux. Une revendication que nous avons depuis longtemps parce que celui-ci portait atteintes aux droits et à l'accès à la justice pour les chômeurs et chômeuses.

Autre point positif, après des années de pression, Ottawa s'engage à modifier la loi sur les faillites des entreprises afin de mieux protéger les rentes des travailleurs et travailleuses, ce qui est une grande victoire pour le mouvement syndical.

Un pas vers un régime d'assurance médicaments public et universel?

Nous aurions évidemment souhaité que le gouvernement aille plus loin, mais l'annonce de la création d'une agence canadienne du médicament est un pas dans la bonne direction. Nous maintiendrons la pression, à Québec et à Ottawa, pour la mise en place d'un véritable régime public et universel d'assurance médicaments. Nous avons d'ailleurs rappelé aux élus qu'ils commettraient une erreur s'ils voulaient reproduire le modèle hybride en vigueur au Québec, où la coexistence de régimes d'assurance privés et public a entraîné une explosion des coûts et de profondes iniquités.

Québec manque de belles occasions

Dans un contexte de surplus budgétaires, le gouvernement avait une belle occasion d'investir dans sa main-d'œuvre, notamment dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Malheureusement, le gouvernement de François Legault a choisi d'investir dans le béton, mais bien peu dans l'amélioration des services qui ont un urgent besoin de rattrapage.

La CAQ a annoncé une augmentation du nombre de lits dans les hôpitaux et les CHSLD, mais, en raison de la pénurie de main-d'œuvre et des conditions d'emploi qui sont très difficiles, la question à se poser est: où le gouvernement va-t-il trouver les travailleurs et travailleuses pour s'occuper des nouveaux patients et comment va-t-il les retenir?

En matière de lutte contre les changements climatiques et d'assurance médicaments, le gouvernement a, là aussi, selon nous, manqué une belle occasion d'aller de l'avant et d'annoncer des sommes et des gestes concrets.

Bref, nous avons encore du pain sur planche et nous continuerons à porter sur la place publique et aussi dans nos échanges avec les représentants de ces deux gouvernements les campagnes que nous menons pour une société plus juste, plus égalitaire et plus verte.

Solidairement,

Le président, Daniel Boyer

Le secrétaire général, Serge Cadieux

CAMPAGNE POUR UN RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Ottawa doit absolument éviter le modèle québécois

Le 1^{er} mars, plusieurs organisations syndicales et de la société civile québécoises se sont rendues à Ottawa afin de presser le gouvernement fédéral de mettre en place un véritable régime d'assurance médicaments public et universel.

Les porte-parole ont martelé en conférence de presse qu'Ottawa commettrait une erreur en voulant reproduire le modèle hybride en vigueur au Québec, où la coexistence de régimes d'assurance privés et public a entraîné une explosion des coûts et de profondes iniquités.

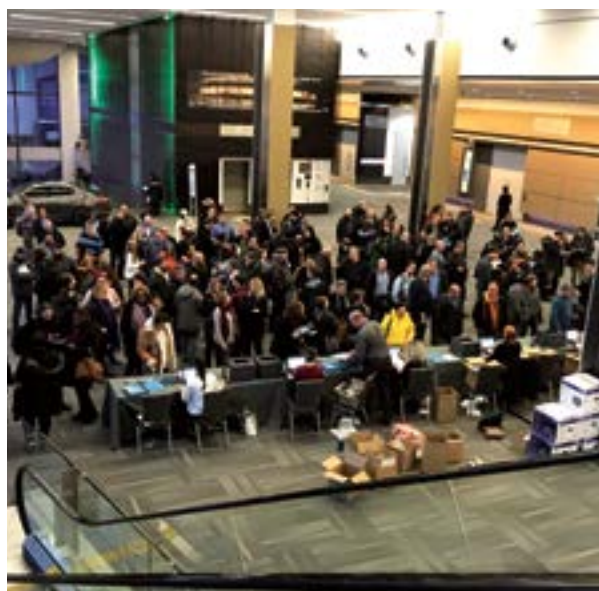
«Le Canada est le seul pays de l'OCDE ayant un régime public d'assurance maladie qui n'inclut pas l'assurance médicaments. En ce sens, nous avons salué la création, en 2018, du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. Nous sommes toutefois inquiets que le gouvernement fédéral succombe à la tentation de reproduire le modèle hybride québécois, qui contient de graves lacunes», a souligné le président de la FTQ, Daniel Boyer. ■



Daniel Boyer entouré des porte-parole de la CSN, CSQ, FIQ, APTS, Union des consommateurs et TRPOCB.

FELIX CAUCHY-CHAREST

Journée de rencontre avec les députés et députées à Ottawa



CTC

Le 26 février dernier, une importante délégation québécoise a participé à la Journée de rencontre avec les députés et députées organisée par le Congrès du travail du Canada (CTC) sur la colline du Parlement à Ottawa. En effet, plus d'une soixantaine de personnes déléguées par les syndicats affiliés du Québec ont pris part aux rencontres avec les députés et députées sur deux grands sujets: assurance médicaments universelle et protection des régimes de retraite en cas de faillite d'une entreprise. Le président de la FTQ, Daniel Boyer, s'est rendu à Ottawa la veille pour rencontrer plus de 300 personnes déléguées de tout le Canada pour leur lancer un message simple, mais crucial: il ne faut pas que le Canada mette en place un régime d'assurance médicaments hybride comme celui qui existe au Québec, ce serait une erreur historique puisque ce régime ne permet pas de contrôler le coût des médicaments. Au contraire, il faut un régime d'accès universel et public. ■

Les visages de l'entraide syndicale

La FTQ s'implique depuis plus de 35 ans dans le développement du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales. Aujourd'hui, on y compte plus de 3000 personnes actives dans tous nos syndicats affiliés et conseils régionaux. Le réseau répond à de multiples besoins des membres: problèmes reliés à l'organisation du travail, problèmes personnels (toxicomanie, famille, etc.), problèmes nécessitant un mode d'intervention de crise (menace de suicide, dépression chronique). À l'intérieur de chacune des publications du *Monde ouvrier*, nous vous présenterons deux de ces généreuses personnes.



« Je suis devenu délégué social pour aider le monde qui en a le plus besoin »

— Martin Shane

« Je suis déléguée sociale parce que je sens que ça aide les autres à continuer à avancer malgré leurs difficultés. Aider, ça fait du bien! »

— Cathy St-Amand



PHOTOS ERIC DEMERS



PATRICKSICOTTE

8 MARS

Rassemblement symbolique devant le palais de justice et rencontre avec la ministre responsable de la Condition féminine

Le Collectif 8 mars, qui représente 700 000 femmes au Québec, a organisé une action éclair devant le palais de justice de Montréal où s'ouvrait le procès de Gilbert Rozon le 8 mars dernier. Malgré le froid mordant et l'heure matinale, de nombreuses personnes étaient présentes pour faire valoir que le respect, c'est une valeur qui se manifeste!

Par la suite, les membres du Collectif 8 mars ont rencontré la ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest. Malheureusement, le premier ministre François Legault a choisi de briller par son absence. Les membres du Collectif 8 mars ont notamment demandé un réinvestissement massif dans les services publics et dans le financement des groupes de femmes, une loi-cadre sur la conciliation travail – vie personnelle, l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure ainsi que la fin du détournement des pensions alimentaires pour enfant.

Malgré l'ouverture et l'écoute de la ministre responsable, le Collectif a indiqué attendre des actions claires de la part du gouvernement Legault pour l'atteinte de l'éga-

lité entre les sexes et la mise en œuvre de l'analyse différenciée selon les sexes. Reste à voir ce que le gouvernement annoncera au cours des mois à venir.

Une histoire à suivre... ■

Journée internationale des droits des femmes

Cette année, à l'initiative du Collectif 8 mars, l'appellation de la journée a été légèrement modifiée pour mettre l'accent sur les droits des femmes et redonner une perspective plus militante et féministe à la journée.

Le 8 mars est une journée de manifestations à travers le monde: l'occasion de faire un bilan sur les luttes et la situation des femmes. La FTQ travaille toujours de concert avec le Collectif 8 mars, dont elle est membre depuis le tout début, pour l'élaboration d'un thème et d'une action de visibilité.

Le respect, ça se manifeste!

Face à la montée du populisme de droite, compte tenu des nombreuses années d'austérité néolibérale et de ses effets délétères sur les femmes, des violences sexistes et sexuelles qui perdurent partout et de façon plus marquée chez les femmes autochtones, des intolérances raciales dont font l'objet certaines femmes, de la persistance de discriminations et des inégalités au travail, en politique, dans la société... le thème du 8 mars 2019 s'est imposé tout naturellement. Parce qu'il est plus que temps d'agir, individuellement et collectivement, en faveur de l'égalité réelle et des droits des femmes.

LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS VOUS INTÉRESSENT ?

C'est le temps de vous inscrire!

C'est sur le thème *La FTQ bien ancrée dans la réalité de notre monde* que se tiendra, les 15 et 16 mai 2019, à l'hôtel Sheraton de Laval, le 29^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ.

Ce séminaire annuel se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. Ce sera l'occasion pour les plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail.

Cette année, le séminaire vous propose de mieux connaître l'arbitrage médical en vertu de la convention collective. Savons-nous comment l'utiliser à son plein potentiel? Le séminaire vous permettra aussi, avec la collaboration d'un panel de conseillères syndicales et de conseillers syndicaux expérimentés, de revenir sur l'obligation de représentation prévue au Code du travail

et de discuter de vos expériences, bonnes et moins bonnes.

Un juge nouvellement retraité sera parmi les invités afin de discuter des diverses stratégies de plaidoirie utilisées devant le tribunal... Parions qu'il pourra partager ses impressions sur les milliers de plaidoiries qu'il a entendues au cours de sa carrière! Vous aurez également l'opportunité de faire le point sur le traitement réservé aux objections préliminaires par les différents décideurs. Finalement, comme chaque année, vous pourrez vous mettre à jour sur les diverses décisions arbitrales

importantes et les principaux jugements des tribunaux supérieurs rendus depuis le dernier séminaire.

Encore une fois cette année, les conseillers et conseillères CRIA ou CRHA ainsi que les avocats et avocates qui le désirent pourront obtenir une attestation de participation à une formation reconnue selon les critères de la formation continue de leur ordre professionnel, moyennant un paiement supplémentaire de 50\$ au moment de l'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire: <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/seminaire-droit-travail-arbitrage-de-griefs-2019>.

On vous attend en grand nombre! ■

CES RENCONTRES PERMETTENT D'ÉCHANGER SUR NOS PRATIQUES LORS D'ARBITRAGE, D'Étudier LA JURISPRUDENCE ET LA DOCTRINE CONCERNANT LES PROBLÈMES AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS RÉGULIÈREMENT EN DROIT DU TRAVAIL ET D'APPROFONDIR DES TECHNIQUES DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DES AUDITIONS.



50 ans d'actions en francisation à la FTQ, ça se souligne!

Le 18 mars dernier, dans le cadre de la *Semaine du français au travail*, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a inauguré une exposition relatant un demi-siècle d'histoire en francisation.

Cette exposition, qui se tenait dans le hall du Fonds de solidarité, est réalisée grâce à la contribution financière du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française du ministère de la Culture et des Communications.

L'exposition est disponible pour les syndicats affiliés ou les conseils régionaux qui en feront la demande. Communiquez avec Gilles Grondin au 514 383-8031 ou ggrondin@ftq.qc.ca.

Nous vous invitons aussi à consulter la version virtuelle de l'exposition: <https://ftq.qc.ca/50ansfrancisation>. ■



ERIC DEMERS

Métier : soudeuse

Un travail de dextérité et de minutie

Martine Fournier est soudeuse chez Remtec depuis trente ans. *Le Monde ouvrier* s'est rendu dans le parc industriel de Chambly où la compagnie fabrique des citernes destinées au transport de produits pétroliers.

« Mon grand-père était forgeron, c'est donc un univers dans lequel j'ai toujours baigné. Adolescente, j'avais des amis qui faisaient un cours de soudure et c'est leur professeur, lors d'une de mes visites à l'atelier, qui a remarqué mon intérêt et qui m'a suggéré de m'inscrire. Comme j'étais une fille assez manuelle et que je m'imaginai très mal

exercer un métier sédentaire dans un bureau, je me suis dit : pourquoi pas ! », raconte Martine.

Après une formation professionnelle (DEP), Martine est entrée dans la compagnie pour y faire un stage et elle n'a jamais quitté l'endroit qu'elle qualifie de sa « deuxième famille ». Seule femme soudeuse dans la compagnie, le parcours n'a évidemment pas été de tout repos, comme c'est souvent le cas dans les métiers non traditionnels pour les femmes, mais ses qualités professionnelles ont très rapidement pris le dessus sur les préjugés.

Le travail de Martine chez Remtec consiste à

fabriquer, assembler et souder l'ensemble de la plomberie qui se trouve sur toutes les citernes qui sortent de l'usine. Elle coupe les pièces selon les dessins fournis par les différentes compagnies, les ajuste, installe la machinerie nécessaire et assemble le tout.

Un peu comme le yoga !

« Quand j'ai mon casque baissé, je suis dans ma bulle. Concentrée sur ce que je fais. J'aime beaucoup le monde et le travail d'équipe, mais j'apprécie aussi beaucoup cette solitude que mon métier m'apporte. Le bruit de la machine, la concertation que ça demande, ça me berce, un peu comme le yoga. »

« C'est un métier qui peut sembler routinier, mais ça ne l'est pas parce que les dessins changent continuellement selon les besoins des clients. Et il y a aussi une grande part de création qui comble mon côté manuel et artistique. Il y a aussi la satisfaction de voir le résultat du travail accompli avec nos mains et de vouloir toujours faire mieux. Et c'est toujours satisfaisant de reconnaître sur les autoroutes les citernes que j'ai faites. »



PHOTOS: ERIC DEMERS



Merci à Stéphane Lacroix du syndicat des Teamsters ainsi qu'à Pacifique Varin et Michel Richard de la section locale 1791 d'avoir rendu

cette entrevue possible. Rendez-vous dans la section Vidéos du site de la FTQ pour voir les reportages vidéo des chroniques métier du *Monde ouvrier*.

« C'EST UN MÉTIER EXIGEANT PHYSIQUEMENT, MAIS LE CORPS S'ADAPTE ET JE NE ME VOIS PAS FAIRE AUTRE CHOSE ! » LE MESSAGE QU'ELLE LANCE AUX JEUNES FILLES QUI ENVISAGENT UN MÉTIER NON TRADITIONNEL COMME LA SOUDURE : « GO LES FILLES, C'EST UN BEAU MÉTIER DANS LEQUEL IL Y A DE L'AVENIR ET SI ON VEUT, ON PEUT ! »



SÉMINAIRE RETRAITE ET ASSURANCES

Plus que jamais concernés !

Les dossiers de la retraite et des assurances collectives sont toujours autant d'actualité comme nous avons pu le constater lors du séminaire annuel de la FTQ qui s'est tenu les 19 et 20 mars dernier et qui a rassemblé plus de 200 personnes.

En ouverture du séminaire, le secrétaire général, Serge Cadieux, a rappelé que nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis les dernières années. « Nous avons fait des gains importants sur la question des disparités de traitement et nous devons poursuivre notre mobilisation pour que la loi s'applique aussi à ceux dont le régime a été modifié avant son adoption. Nous avons aussi fait des progrès dans l'amélioration du Régime de rentes du Québec afin que les personnes qui entrent sur le marché du travail puissent à l'avenir profiter des prestations de retraite plus importantes. C'est la preuve que, mobilisés et solidaires, nous pouvons changer les choses et améliorer les conditions de vie de nos membres et de l'ensemble de la population. »

Durant la première journée du séminaire, les participants et les participantes ont suivi avec attention et intérêt les différents conférenciers. La présentation sur les perspectives et les enjeux pour les régimes de retraite public et privés a

permis de réaliser les progrès importants qui ont été faits au cours des dernières années. La gouvernance des régimes de retraite et le partage des risques ont aussi été abordés par deux conférenciers invités, de même que la question de la politique de financement des régimes.

Un panel sur la question des régimes à prestations cibles a permis de comprendre ce que sont ces régimes, les enjeux qu'ils peuvent soulever et l'importance de lutter contre leur implantation. Comme l'a mentionné Serge Cadieux, membre du panel : « Un régime à prestations cibles, c'est un transfert des responsabilités sur les participants et les participantes plutôt que sur l'employeur, donc l'inverse d'un régime à prestations déterminées. C'est peut-être préférable à un régime à cotisations déterminées, mais nous avons aussi un autre choix FTQ, le Régime de retraite par financement salarial (RRFS-FTQ). » Les participants et participantes ont pu constater ensuite

l'évolution constante de ce régime syndical.

En fin de journée, les représentants des grévistes de l'aluminerie ABI, en lockout depuis plus d'un an, ont été accueillis chaleureusement. Ces derniers venaient de recevoir une dernière offre finale de leur employeur, une offre carrément inacceptable – pour ne pas dire insultante –, et qui a d'ailleurs été fortement rejetée par les membres. Parmi les objets en litige se trouve la question de leur régime de retraite à prestations déterminées que l'employeur veut transformer. Une collecte de fonds a permis de récolter plus de 2000 \$ pour appuyer leur lutte.

La deuxième journée portait sur l'assurance médicaments. Le Dr. Judes Poirier a présenté de façon très imagée l'évolution historique du niveau d'espérance de vie, affirmant que le 21^e siècle sera celui des centenaires. Revers de la médaille toutefois, la moitié de la population sera atteinte de la maladie d'Alzheimer ! Il y a donc urgence d'agir en matière de prévention et de recherche.

Le rapport provisoire du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assu-



ERIC DEMERS

rance-médicaments a fait l'objet d'une présentation et deux députés de partis politiques (Bloc Québécois et NPD) ont été invités à échanger sur les objectifs identifiés dans le rapport.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, a conclu le séminaire en invitant les personnes présentes à poursuivre la mobilisation dans le cadre de la campagne en cours pour un régime

public et universel d'assurance médicaments. « Il faudra suivre de près les travaux du gouvernement fédéral et tout faire pour qu'il n'adopte pas le modèle de régime hybride québécois », a-t-il conclu. ■

LA FTQ EST FIÈRE DE VOUS CONVIER AU

CAMP DE FORMATION DES JEUNES

18, 19 et 20 septembre 2019 - Station touristique Duchesnay

Le Camp de formation des jeunes c'est :

- * Le rassemblement annuel pour les membres de 35 ans et moins de tous les secteurs d'activité de la FTQ.
- * Trois jours d'échanges, de débats, et de conférences!
- * Un moment exceptionnel pour approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques actuels et des préoccupations syndicales!

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !
Les places sont limitées; premier arrivé, premier servi!
<https://ftq.qc.ca/camp-jeunes-2019>

LE PROJET PRESTO

Occupe-toi z'en avant que ça saute !

Le Conseil régional FTQ du Suroît salue le travail des membres de la section locale 3247 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui ont mis sur pied un projet permettant le rehaussement de la structure des postes des préposés aux bénéficiaires des onze

centres d'hébergement du centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO).

Pour donner suite au projet de loi n° 90 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé et à la lettre

d'entente de la convention collective nationale visant l'amélioration des structures de postes des préposés aux bénéficiaires en centre d'hébergement, un travail d'équipe avec l'employeur a donné jour à l'entente PRESTO (projet de rétention, d'expertise, de stabilité des travailleurs

et de l'organisation du travail), dont le slogan est *Occupe-toi z'en avant que ça saute !*

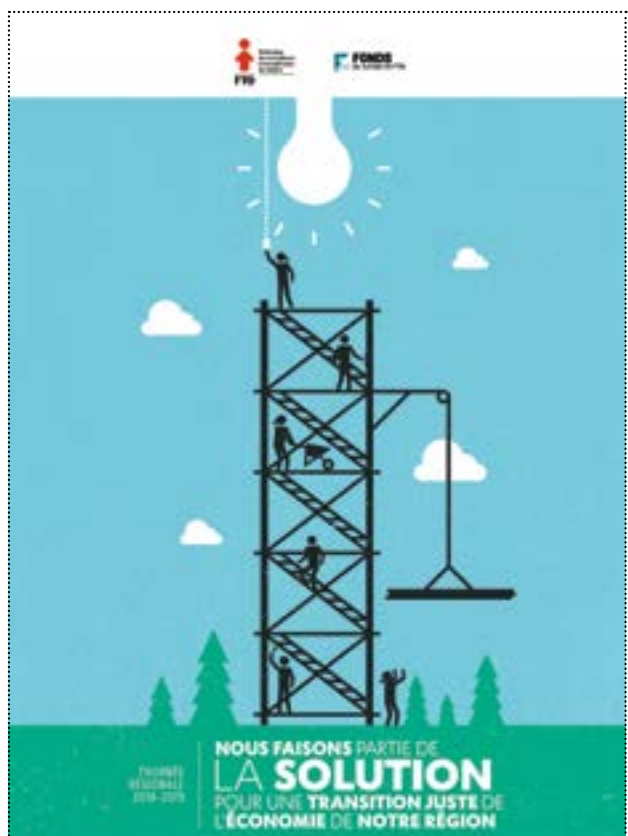
Un immense travail de révision des postes a été réalisé conjointement par les deux parties menant à l'abolition de 695 postes. La création de nouveaux postes améliorés a permis de supprimer les postes difficiles à combler tels que les postes à quarts de travail atypiques ou

au nombre d'heures incomplètes, les postes de quatre jours par quinzaine et de bonifier le nombre de postes à temps complet.

Cette entente favorise les employés et les équipes de travail, améliore la conciliation travail-famille en offrant une stabilité pour les employés et en rendant le domaine plus attrayant pour la relève. Cette entente favorise aussi

les bénéficiaires qui sont gagnants dans l'équation, car il y aura désormais moins de va-et-vient dans les équipes de soignants.

C'est une première réalisation paritaire qui donne espoir aux représentants syndicaux et représentantes syndicales que d'autres projets semblables pourraient voir le jour. Un bel exemple de travail d'équipe, bravo ! ■



Transition énergétique

La tournée du Québec de la FTQ pour une transition énergétique juste de l'économie, en collaboration avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et le Fonds de solidarité de la FTQ, se poursuit avec succès.

Après les régions du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ce sont les régions de l'Outaouais et de la Montérégie qui ont été visitées. Là encore, les militants et militantes ont été sensibilisés à l'importance d'agir et de bien s'informer sur les enjeux des changements climatiques et d'une transition juste vers une économie plus verte. À chaque occasion, les formateurs et conférenciers en profitent pour présenter un portrait socio-économique de la région visitée.

Qu'on le veuille ou non, les effets des changements climatiques auront tôt ou tard des impacts sur nos économies et nos emplois. Il faut dès maintenant s'y préparer et intervenir afin de s'assurer que les travailleurs et travailleuses n'en feront pas les frais. Il y aura une période de transition et cela doit se faire dans l'ordre. Nos sociétés doivent déjà prévoir la transformation de nos emplois et nous avons le devoir de nous assurer que cela se fait sans laisser les travailleurs et travailleuses sur le carreau. Pour cela, nos gouvernements doivent déjà prévoir des programmes pour la formation et pour les entreprises qui seront appelées à modifier leurs procédés de production afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

D'ici la fin de l'année, toutes les régions du Québec auront été visitées. L'horaire de la tournée est disponible sur le site de la FTQ à : <https://ftq.qc.ca/tournee-regionale-ftq-fonds/>

Cette tournée s'adresse aux militantes et militants intéressés aux enjeux des changements climatiques et au développement économique de leur région. ■

Bientôt dans votre région

24 et 25 avril 2019 – Abitibi-Témiscamingue

8 et 9 mai 2019 – Laurentides-Lanaudière

22 et 23 mai 2019 – Saguenay-Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais

27 et 28 mai 2019 – Montréal

5 et 6 juin 2019 – Québec et Chaudière-Appalaches

10 et 11 juin 2019 – Estrie

Dates à venir – Côte-Nord

Journée internationale des droits des femmes



En Outaouais, fidèles au rendez-vous pour une 17^e année consécutive, plusieurs femmes ont participé au traditionnel 5 à 7 (vins et fromages) dont le succès, année après année, ne cesse de croître. Merci à Lise Gauvreau, Claudine Collin et Francine Bourré pour cette magnifique soirée !

Le comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a concocté une autre belle soirée vins et fromages sous le thème *Le respect, ça se manifeste !* L'humoriste et féministe Mélanie Couture a fait rire et réfléchir la centaine de personnes participantes sur le regard et les jugements que l'on porte envers les femmes.



Assez, c'est assez ! Ma santé d'abord !

Avez-vous remarqué que de plus en plus de travailleuses et de travailleurs disent : «Assez, c'est assez»? Nos milieux de travail sont essouffés : faire plus avec moins, pression constante de la part des gestionnaires, forte demande de performance, organisation du travail déficiente, compétition au sein du personnel, absence totale de consultation et d'implication, harcèlement, non-reconnaissance des compétences, abus du droit de gérance, voilà autant de situations

problématiques vécues quotidiennement par un trop grand nombre de travailleurs et travailleuses.

Plusieurs de nos membres sont exténués, excédés et exaspérés de subir autant de pression et, en fin de compte, ils en arrivent à crier que cela cesse. C'est pour discuter de ces enjeux que 165 déléguées sociales et délégués sociaux (DS) se sont réunis, les 6 et 7 février dernier, pour la 31^e conférence annuelle du réseau des DS du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM).

C'est dans le cadre de son programme sur la santé mentale au travail mis sur pied en 2017 que le service des DS du CRFTQMM a préparé cette rencontre de deux jours afin d'outiller les participantes et les participants à mieux faire face à ces situations.

Des conférences interactives pour mieux comprendre et pour s'outiller

Alexane Langevin, cogestionnaire et chargée de projet à GRIP Montréal, a fait une présentation sur les problématiques de santé mentale en concomitance avec l'utilisation de substances psychoactives de plus en plus utilisées en milieu de travail pour réussir à supporter cette pression dévastatrice.

La psychologue et professeure titulaire à l'Université Laval, Louise St-Arnaud, a offert une conférence inédite sur le thème *Comment arrive-t-on à tenir face à certaines contraintes de travail et à quel prix?* Des outils

indispensables pour les DS dans leur travail quotidien.

Marie Gagné de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) et René Cloutier du Réseau Avant de craquer ont présenté l'éventail des ressources pour venir en aide à nos confrères et consœurs.

Pour clôturer ces deux journées, les formatrices et médiatrices de l'Institut Pacifique, Ourakoye Bembello, Geneviève Duchesne et Laurence Bourcheix Laporte ont donné un atelier intitulé *Approvoiser la diversité culturelle : cohésion et inclusion*. Les participantes et les participants ont pu acquérir des connaissances et des habiletés sur l'approche à favoriser concernant la santé mentale au travail dans un contexte interculturel.

Pour en savoir plus : <https://montrealmetro.ftq.qc.ca/le-service-des-deleguees-et-delegues-sociaux>. ■



La fiscalité des banques est à repenser

Extrait de la fiche technique n°25 de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), disponible à <https://irec.quebec/publications/fiches-techniques/la-fiscalite-des-banques-est-a-repenser>.

« Il y a peu de mesures pour améliorer la compétitivité fiscale de nos entreprises », déplorait Martine Hébert, de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI), lors de la présentation du budget fédéral du 19 mars dernier.

Cette compétitivité aurait été mise à mal depuis que le Congrès des États-Unis a approuvé la réforme de la fiscalité de Donald Trump, faisant passer le taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises de 35 % à 21 %. Pourtant, faut-il le rappeler, les entreprises canadiennes profitent depuis plusieurs années de la baisse de leur taux d'imposition, au plus grand profit de leurs actionnaires... mais aux dépens des dépenses publiques.

L'exemple de la fiscalité des banques est à cet égard instructif. On peut le constater dans le graphique ci-contre que le taux effectif d'imposition des banques est passé d'une moyenne de 28,9% en 2004 à 21,5% en 2018 (ligne bleue, échelle de gauche), soit une baisse de 7,4 points de pourcentage. Cette conformité des tendances et la forte stabi-

lité des taux effectifs qu'il illustrent ces données nous amènent à conclure que dans les faits, bien avant qu'on assiste à la réforme de la fiscalité des entreprises aux États-Unis, les banques canadiennes ont amplement profité d'une baisse équivalente de leur taux d'imposition, principalement dans la foulée des réformes du gouvernement Harper. Qui ont été les bénéficiaires de

cette réforme? Les actionnaires évidemment. C'est ce que montre en tout cas la ligne orange du même graphique (échelle de droite): peu importe l'évolution de la profitabilité des banques, la baisse de la fiscalité leur a permis d'engranger un flux toujours croissant de profits et ainsi de faire en sorte que les dividendes qu'elles ont versés aux actionnaires connaissent une croissance soutenue pour l'ensemble de la période.

Bien sûr, les lobbyistes des banques vont déclamer que tous les citoyens canadiens et québécois profitent de cette hausse des dividendes des banques par le biais des rendements

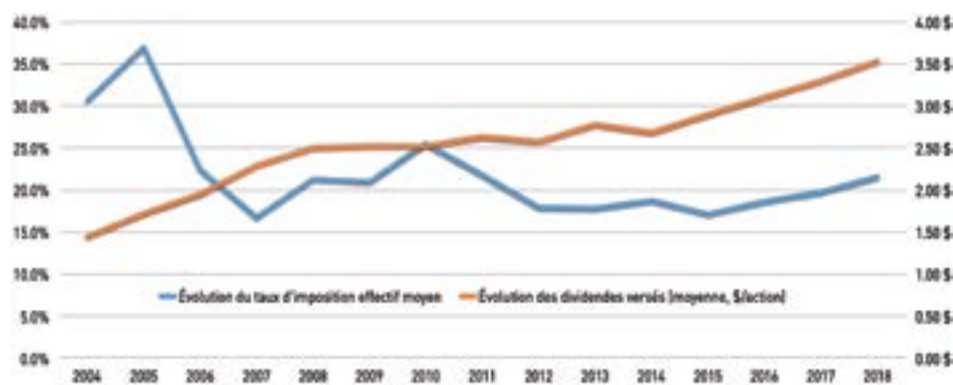
plus élevés qu'en retirent les caisses publiques de retraite (RPC et RRQ), qui ont toutes des actions des banques. Mais une analyse minutieuse des coûts et des avantages de cet état de fait montre que ce transfert de richesse des banques vers les classes moyennes et à faible revenu par le biais des caisses de retraite reste en définitive relativement marginal par comparaison à ce qu'il rapporte aux classes aisées, et en premier lieu, aux dirigeants, cadres et professionnels de la finance. Et cela est d'autant plus vrai que ce transfert de richesse se fait, en définitive, aux dépens du financement adéquat des biens publics (dû à la baisse de la

fiscalité) qui, rappelons-le, profitent davantage aux classes moins favorisées.

Dans le contexte actuel de concurrence fiscale accrue entre les pays, il serait illusoire de proposer aujourd'hui de rehausser la fiscalité de toutes les entreprises. Par contre, il serait tout à fait raisonnable de le faire pour les entreprises qui sont actives dans des secteurs protégés de la concurrence ou fortement réglementés, telles que les banques, qui sont assurées d'un flux constant de profits, comme nous venons de le voir. En comparant les résultats qu'aurait donnés un taux d'imposition fixe de 28 % pour les banques,

c'est-à-dire le taux d'imposition qui était en vigueur en 2004, aux impôts effectifs qu'elles ont versés pour la période 2004-2018, on constate qu'un tel niveau d'imposition aurait engendré des revenus de 134,5 milliards de dollars, contre les 98,5 milliards de dollars qu'elles ont réellement versés aux divers ordres de gouvernement, soit une rentrée supplémentaire de 36 milliards de dollars sur l'ensemble de la période de 14 ans. Au final, ce serait un bien petit effort pour les banques et leurs actionnaires, mais néanmoins un grand pas pour le bien public. ■

Évolution du taux effectif d'imposition et des dividendes versés des 6 grandes banques canadiennes, 2004-2018



Tirées des rapports annuels des 6 grandes banques.

Le « big data » ou l'or noir du XXI^e siècle

SUITE DE LA UNE

Selon le site <https://planetoscope.com>, on estime qu'en 2017, il y aurait 3 600 000 recherches effectuées sur Google... chaque minute, soit 60 000 chaque seconde. Il y aurait aussi 1 115 000 vidéos regardées sur YouTube, 456 000 messages rédigés sur Twitter, 13 nouvelles chansons sur Spotify et 600 pages ajoutées sur Wikipédia chaque minute sur la planète. Ce sont ces échanges de données qu'on appelle le « big data ».¹

Ces données constituent un trésor d'information. Selon des règles déterminées à l'avance, on produit une série de calculs informatiques (les fameux algorithmes) qui permettent de classer et de sélectionner des informations afin de déduire des profils, en général de consommation, utilisés ou exploités commercialement. Les implications sont nombreuses et touchent les domaines les plus variés.²

1. Ces informations proviennent d'une étude réalisée par la Société Internet, chapitre Québec (ISOC Québec) pour le compte de la Coalition pour la culture et les médias à laquelle adhère la FTQ.

2. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Algorithme>



Toutes ces informations brutes (« big data ») ou métamorphosées, grâce à l'utilisation des algorithmes, valent leur pesant d'or. Il s'agit d'un marché fort lucratif – on dit même que c'est l'or noir du XXI^e siècle – qui bouleverse de nombreuses industries. Il devient aujourd'hui plus pertinent pour un annonceur de cibler ses clients en fonction de cette nouvelle réalité que de placer un produit dans un journal, par exemple.

Bref, par ce traitement, on sélectionne et on propose non seulement des œuvres culturelles, de la publicité, mais aussi les nouvelles ou les informations que l'on souhaite voir à l'avant-scène. Malheureusement, dans le traitement de l'information, on va souvent présenter qu'une seule façon de voir les choses causant un tort important à une diffusion

d'informations plus neutre.

Selon le professeur de médias numériques et affaires mondiales de l'University of British Columbia, Taylor Owen, cette réalité nécessite une attention de tous les instants et peut avoir de graves conséquences sur nos démocraties. « Les algorithmes des plateformes priorisent le divertissement, les informations-chocs et la radicalisation au détriment des informations fiables. Cela fait partie intégrante du modèle d'affaires. C'est d'ailleurs pour cette raison que la recherche démontre que les fausses nouvelles se répandent beaucoup plus largement et rapidement que les nouvelles authentiques ».³

Conséquemment, les dangers peuvent être grands pour la démocratie puisque « chaque utilisateur se fait servir un menu d'information conçu sur mesure pour renforcer et cristalliser ses opinions. Une telle fragmentation peut entraîner l'émergence fulgurante de la polarisation

3. <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/ETHI/Reports/RP10242267/ethirp17-f.pdf>, ETHI, Témoignages, 1^{re} session, 42^e Législature, 25 septembre 2018, 1100 (Taylor Owen), p. 35.

et du tribalisme et l'augmentation du nombre d'incidents de violence individuelle et collective ».⁴

Concernant le processus électoral, M. Owen ajoute : « En ce qui a trait à la vulnérabilité du processus électoral, des acteurs nationaux étrangers peuvent utiliser les leviers de l'économie de l'attention pour influencer le comportement des électeurs ».⁵ Ce n'est pas sans nous rappeler le débat qui a cours actuellement chez nos voisins du sud.

Ces considérations et ces alertes lancées par divers experts nous invitent à être attentifs à ces questions et méticuleux quant à nos interprétations des informations qui sont véhiculées sur le Web.

La FTQ considère qu'il est nécessaire de s'investir dans ces réflexions. La journée de réflexion sur la crise des médias organisée par la FTQ en est un exemple, tout comme l'implication importante de la centrale et de nombreux syndicats affiliés dans la Coalition pour la culture et les médias. ■

4. Ibid. p. 35

5. Ibid. p. 36

INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Défis et pistes d'action

Le 17 janvier dernier, en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Centre Urbanisation Culture Société, le Comité consultatif personnes immigrantes (CCPI) rendait publique sa première étude intitulée *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec*.

À partir d'expériences d'acteurs clés du marché du travail et de personnes immigrantes, l'étude permet notamment d'actualiser nos connaissances sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

On constate rapidement que les défis demeurent grands : reconnaissance des acquis et des compétences ; accès toujours complexe aux ordres professionnels ; exigences d'expériences professionnelles québécoises ; déqualification et difficile mobilité professionnelle ; capacité de s'exprimer dans la langue de travail ; conciliation travail-famille, notamment la possibilité d'accéder à des services de garde.

Plusieurs pistes d'action ont d'ailleurs été proposées pour répondre à ces défis :

- Assurer un accompagnement de toutes les personnes immigrantes, tous statuts confondus, en droit de travailler au Québec ;
- Proposer une offre véritable de francisation à vocation professionnelle ;
- Optimiser l'utilisation du programme d'aide à l'intégration des personnes immigrantes et des minorités visibles en emploi au bénéfice des personnes immigrantes et des entreprises, notamment les PME ;
- Faire appel aux ressources externes spécialisées en employabilité des personnes immigrantes, particulièrement les organismes communautaires pour soutenir l'accompagnement des entreprises et favoriser le maintien en emploi. Ces organismes sont présents dans chaque région du Québec.



Dans les prochains mois, le CCPI prévoit ainsi organiser des activités auprès des partenaires du marché du travail à travers le Québec en vue de diffuser les résultats de cette première étude. Les pistes d'action peuvent en effet être reprises par les comités sectoriels de la main-d'œuvre, par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ou par les conseils régionaux de la FTQ.

Créé en décembre 2016, le CCPI est issu des travaux de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Son principal objectif est d'apporter une expertise afin d'améliorer l'accès au marché du travail du groupe sous-représenté que sont les personnes immigrantes. On cherche à trouver des solutions concrètes aux obstacles à l'emploi de ces personnes et à accroître leur participation au marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. Le CCPI regroupe des partenaires de tous azimuts du marché du travail, dont la FTQ.

Le rapport est disponible à l'adresse web suivante : www.ccpi-quebec.ca. ■

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MARS-AVRIL 2019



« Identifier les risques à la santé et à la sécurité du travail »

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a publié récemment une nouvelle trousse d'outils à l'intention du personnel enseignant superviseur de stage des élèves inscrits au parcours de formation axée sur l'emploi.

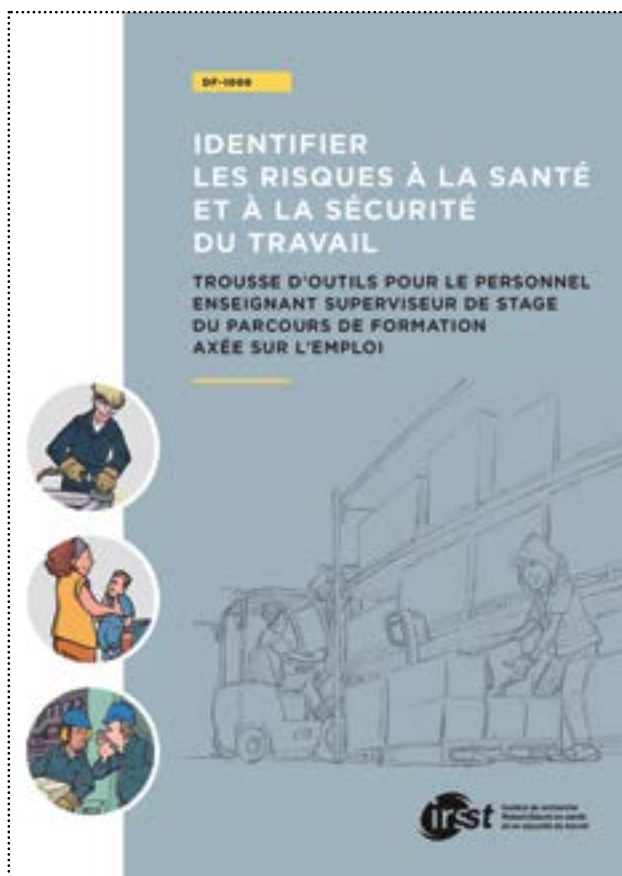
Ce programme de formation destiné aux jeunes du deuxième cycle du secondaire prépare les élèves à un métier semi-spécialisé tel qu'aide-boucher, manœuvre en fabrication de produits métalliques ou aide dans un salon de coiffure. Il en existe 134.

Bien qu'aux études, les jeunes sont exposés aux mêmes risques dans leur milieu de stage que les travailleurs et travailleuses en entreprise. Il revient à l'enseignant superviseur de stage de préparer le stagiaire, notamment en

ciblant les risques, les situations à risque et en abordant le tout avec le milieu d'accueil.

C'est notamment sur ce dernier point que nous sommes interpellés le plus directement lorsque vient le temps d'accueillir un stagiaire. Cette trousse fournit un bon moyen de cibler les risques présents avant l'arrivée d'un stagiaire. Elle peut même servir d'outil pour les comités de santé et de sécurité dans leur travail d'identification des risques.

Consultez-la avant l'arrivée du stagiaire,



cela l'aidera à garder un bon souvenir de son milieu d'accueil tout en

le préparant à faire un travail en sécurité!
<https://bit.ly/2Hz0UC2> ■

Parce qu'être sur la CNESST, ce n'est pas une chance !

On entend souvent dire que la personne qui reçoit une indemnité de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est chanceuse : elle peut rester chez elle à ne rien faire.

Au-delà des préjugés faciles, une réalité toute autre existe : c'est le bris de milliers de vies, du quotidien qui devient une montagne à surmonter, de batailles juridiques interminables, de l'isolement social et de l'insécurité financière qui se font sentir.

Parce que recevoir une indemnité de la CNESST, c'est synonyme de ne plus être capable de prendre son enfant dans ses bras pour le consoler. De quitter rapidement les partys de Noël parce que le bruit ambiant rend incompréhensible toute conversation. De ne plus être apte à faire le métier que l'on adorait. De laisser dans le deuil sa famille.

Faire tomber les préjugés

Être tributaire des indemnités de la CNESST ce n'est pas une chance. C'est un combat constant contre le système alors que l'on est déjà à terre et que tout cela arrive parce que notre patron n'a pas respecté ses obligations légales pour favoriser ses intérêts.

Les syndicats affiliés à la FTQ se battent quotidiennement pour soutenir leurs membres qui font face à des défis auxquels peu d'entre nous sont préparés à faire face, autant financièrement que mentalement. Le 1^{er} mai prochain, joignez votre voix à ce mouvement et venez indiquer à nos députés pourquoi le régime de santé et sécurité du travail doit être modernisé et dans quel sens : parce que nous vendons notre force de travail, pas notre vie. ■

JOURNÉE DE RENCONTRE AVEC LES DÉPUTÉS ET DÉPUTÉES La SST à l'honneur

Le 1^{er} mai prochain se tiendra la journée annuelle de rencontre avec les députés et députées organisée par la FTQ. Pour l'occasion, des militants et militantes iront à la rencontre des députés et députées de l'Assemblée nationale à Québec afin de discuter d'enjeux de l'heure. Dans un contexte d'une modernisation annoncée du régime de santé et sécurité du travail par le ministre du Travail, il est d'autant plus pertinent d'informer les élus québécois des revendications de la centrale en matière de santé et sécurité du travail. Nous vous invitons à contacter votre syndicat afin de vous impliquer dans cette journée. ■

RASSEMBLEMENT
LE 28 AVRIL / JOUR COMMÉMORATIF
DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

MANIFESTATION
DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE
À QUÉBEC / À 15 H

TRANSPORT POUR QUÉBEC
DÉPART DE MONTRÉAL DÈS 12 H / RETOUR 20 H
(10200, BOUL. DU GOLF, ANJOU, QC, H1J 2Y7)

RÉSERVER VOTRE PLACE AUPRÈS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER SANTÉ ET SÉCURITÉ DE VOTRE SYNDICAT AVANT LE 18 AVRIL.



« La communication des risques : un défi pour la toxicologie »

Le 13 mars dernier se tenait à l'UQAM un débat organisé par l'Institut Santé et société et le Groupe Toxén sur le thème *La communication des risques : un défi pour la toxicologie*.

Lors de quatre tables rondes, différents sujets

ont été débattus, notamment les bonnes pratiques, les enjeux et les difficultés pour les chercheurs scientifiques et les acteurs sociaux de faire un transfert de connaissances efficace lorsqu'il est question de risques toxicologiques.

À l'ère des fausses nouvelles, il est apparu

important pour les différents participants et participantes que cette communication repose sur les données probantes, communiquées avec rigueur, et surtout, qu'elle implique les personnes qui font face à ces risques.

Les conférenciers ont également rappelé que les conditions de travail sont à la base de plusieurs expositions à des produits dangereux. C'est donc à ce niveau que notre travail syndical est le plus contributif à l'exercice lorsqu'il est question de communiquer les risques toxicologiques présents dans nos milieux de travail.

Enfin, les spécialistes présents ont rappelé l'importance que tous les acteurs – et cela nous concerne au premier chef – participent aux échanges sur les contaminants présents dans nos milieux, y compris de travail, afin de réduire l'exposition et de respecter les nouvelles normes qui sont adoptées. ■

La communication des risques : un défi pour la toxicologie

Fermeture du chantier de l'ancien couvent du 1420 Mont-Royal

Le 20 février dernier, à la suite de nombreuses interventions des représentants de la FTQ-Construction, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a finalement fermé le chantier de conversion en condos de l'ancien couvent du 1420 Mont-Royal. Les manquements à la santé et sécurité étaient nombreux et, malheureusement, l'employeur témoignait d'une attitude descendante lorsque la FTQ-Construction a tenté de le sensibiliser à de multiples reprises.

Les infractions étaient multiples. Il n'y avait d'abord aucune procédure sécuritaire adéquate pour évacuer les poussières de silice et d'amiante. Le problème était tel que même les salles de repos étaient recouvertes de poussière. « Si l'employeur se contente d'exiger un masque pour travailler, il ne peut tout de même pas forcer des travailleurs à rester masqués lorsqu'ils

mangent leur sandwich », s'insurge le responsable de la santé et de la sécurité du travail à la FTQ-Construction, Simon Lévesque.

Plusieurs autres enjeux de santé et sécurité

liés à la circulation de véhicules à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, à des échafaudages non sécuritaires, à des chutes de travailleurs y œuvrant, à des chutes de matériaux et à des installations

électriques non sécurisées ont été soulevés.

« Malgré des avertissements répétés, le maître d'œuvre et l'employeur n'ont pas adopté les mesures nécessaires pour protéger les 160 travailleurs qui y étaient actifs. La CNESST ne peut pas fermer un chantier du jour au lendemain. On donne des avis, des avertissements. Il y a eu beaucoup de travail de la part du syndicat pour que l'employeur comprenne que son chantier était problématique, si on en est arrivé là, c'est parce qu'il n'y avait aucune écoute de sa part », explique Simon Lévesque.

En cas de fermeture de chantier

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prévoit que si un inspecteur ferme un chantier, les travailleurs et travailleuses ont droit à leur salaire et aux avantages liés à leur emploi. L'employeur a le

choix entre les affecter à un autre chantier ou les payer en attendant la réouverture du chantier fermé par la CNESST. Ainsi, ces 160 travailleurs auront droit à une paie pour la durée de la mise en conformité du chantier.

La FTQ-Construction croit que la présence de représentants syndicaux à la prévention sur les chantiers permettrait d'éviter ces situations. C'est pourquoi elle milite pour l'abrogation des articles 204 et 215 de la LSST et qu'elle

fait pression sur les employeurs pour qu'ils acceptent la présence de représentants à la prévention.

« Cela fait toute la différence lorsqu'il y a une voix présente pour les travailleurs qui peut rester en tout temps vigilante à la sécurité et intervenir. Sans la présence de représentants à la prévention, les travailleurs de la construction n'ont pas les outils nécessaires pour leur permettre une réelle prise en charge de la santé et sécurité », explique Simon Lévesque. ■



PHILIPPE LAPOINTE

Les articles de la Loi sur la santé et la sécurité du travail sont clairs

186. Un inspecteur peut ordonner la suspension des travaux ou la fermeture, en tout ou en partie, d'un lieu de travail et, s'il y a lieu, apposer les scellés lorsqu'il juge qu'il y a danger pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des travailleurs.

Il doit alors motiver sa décision par écrit dans les plus brefs délais et indiquer les mesures à prendre pour éliminer le danger.

L'article 183 s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, à cet ordre de l'inspecteur.

187. Pendant que dure une suspension des travaux ou une fermeture, les travailleurs sont réputés être au travail et ont ainsi droit à leur salaire et aux avantages liés à leur emploi.

20^e Journée en droit social et du travail

Le 15 mars dernier se tenait à l'UQAM la 20^e Journée en droit social et du travail à laquelle plusieurs syndicats affiliés à la FTQ ont participé.

Lors de cette journée ayant pour thème le retour au travail des travailleurs et des travailleuses précaires après une lésion professionnelle, plusieurs chercheurs et chercheuses ont partagé le résultat de leur recherche.

Dans le marché actuel du travail, la précarité des emplois est une réalité avec laquelle les travailleurs et les travailleuses doivent composer. Agence de placement, contrat à durée déterminée, plateforme numérique sont autant de facteurs qui rendent le lien d'emploi ténu. Dans ce contexte, est-ce qu'il est possible d'effectuer un retour au travail après une lésion professionnelle? Est-ce que ce retour au travail s'effectue de la même manière si on est une femme ou une personne immigrante?

Les participants et participantes ont pu constater que le cadre juridique dans lequel on se trouve lors d'une lésion professionnelle a un impact sur la possibilité d'un retour au travail. Au Québec, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) couvre l'ensemble des travailleurs et travailleuses à moins que

leur exclusion soit précisée dans la loi, comme c'est le cas pour les travailleurs et travailleuses domestiques. Alors que la loi ontarienne fonctionne sur le principe inverse : ne sont couverts que les travailleurs et les travailleuses qui y sont nommés. Ainsi, au Québec, 93% des personnes salariées sont couvertes par la loi contrairement à 73% des salariés ontariens.

Les particularités du travail précaire

Dans les deux provinces, les lois du travail ont été écrites dans un contexte de travail traditionnel. Les particularités du travail précaire n'y sont pas représentées, et c'est dans cette perspective que la professeure à l'Université de Waterloo, Ellen MacEachen, s'est penchée sur l'accès aux indemnités et à la perception des employeurs face à leurs employés temporaires. De sa recherche, il est ressorti que le pouvoir n'était pas réparti de manière équitable entre les employeurs et les travailleurs. Alors que les premiers sont bien informés du contexte légal et du fonctionnement de la Workplace

safety and insurance board (WSIB) et peuvent planifier leurs actions de manière stratégique, les deuxièmes ne sont pas au courant des règles régissant l'indemnisation et sont dans une précarité financière qui les rendent vulnérables.

De plus, les relations avec la WSIB étaient beaucoup plus significatives pour les employeurs que pour les personnes salariées, et les intérêts du travailleur ou de la travailleuse étaient mis en suspens au bénéfice de l'employeur. Au final, la courte durée du travail, la présence d'emplois multiples et la crainte de représailles handicapent les travailleurs et travailleuses dans la revendication de leur droit et les employeurs accordent peu de valeur aux employés précaires, qui sont à leurs yeux facilement remplaçables. Bien que cette recherche se soit effectuée dans le contexte ontarien, le vécu de ceux qui défendent les travailleurs et travailleuses au Québec tend à corroborer ces découvertes et il serait intéressant qu'une telle recherche scientifique ait lieu dans le contexte québécois.

Une autre réalité souvent observée par les syndicalistes a été confirmée par la professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Katherine Lippel. Les longues batailles judiciaires qui peuvent

découler d'une réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) rendent malades les personnes, et même lorsque ces dernières ont finalement gain de cause, des années plus tard, l'impact important sur leur santé mentale peut être irréversible.

Les sagas judiciaires sont souvent instaurées par les employeurs. En effet, selon le Bureau d'évaluation médicale (BEM), 69 % des contestations en 2013 ont été entreprises par les employeurs. Il est donc primordial de se pencher sur les actions que nous pouvons entreprendre en tant que syndicalistes pour soutenir les victimes dans ce processus.

Les femmes et les personnes immigrantes plus touchées

Les chercheurs et chercheuses ont présenté des résultats concernant deux groupes surreprésentés dans les emplois précaires : les femmes et les personnes immigrantes. La professeure de droit au Département des sciences juridiques de l'UQAM, Rachel Cox, s'est penchée sur l'aspect du genre dans le retour au travail après une lésion professionnelle. Les femmes qui ont en moyenne un salaire

inférieur de 20% à celui des hommes dans la société en général, voit cet écart augmenter de 6% supplémentaires à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Et même lorsqu'elles avaient réussi à se placer dans des emplois à prédominance masculine et à éviter l'échec des genres, dès qu'elles doivent se replacer dans un emploi convenable, celui-ci est déterminé la plupart du temps dans des emplois représentatifs des inégalités de genre et ces travailleuses voient leurs conditions se dégrader de manière encore plus significative.

Pour les personnes immigrantes, le retour au travail est également synonyme d'une dégradation des conditions déjà difficiles avant la lésion. Selon le chercheur en réadaptation au travail de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), Daniel Côté, la lésion professionnelle constitue un bris important dans le projet d'intégration des personnes immigrantes. Le cumul des stigmates, la difficulté d'établir un lien de confiance dans une organisation gouvernementale qui peine à reconnaître les exigences pratiques d'interventions plus complexes et les barrières linguistiques et culturelles rendent le parcours très difficile pour les per-

sonnes immigrantes. Afin d'améliorer ces constats, il faudrait que les intervenants et les organisations développent des compétences interculturelles et évitent la standardisation des interventions qui sont souvent inadaptées aux particularités des personnes immigrantes et des groupes ethnoculturels.

Un travail à poursuivre

Pour le mouvement syndical, de telles recherches viennent éclairer les réalités que nous vivons sur le terrain et nous orientent dans nos réflexions sur l'action que nous menons. À la lumière des présentations qui ont eu lieu lors de cette journée thématique, il nous faut prendre acte des difficultés des personnes précaires dans le retour au travail après une lésion professionnelle et voir comment nous pouvons adapter nos interventions dans les milieux de travail et ajuster les revendications que nous effectuons auprès des instances politiques. La recherche universitaire nourrit notre réflexion et, dans la poursuite de celle-ci, nous serons bientôt sollicités par l'équipe de Katherine Lippel pour participer de manière plus active à la poursuite des travaux. Nous vous reviendrons avec plus de détails prochainement. ■



Les travailleurs et les travailleuses en lockout d'ABI au départ de la grande « Marche de l'énergie ». Cette marche en deux étapes se déroulant la première journée à Trois-Rivières et la deuxième à Québec avait pour objectif d'interpeller le premier ministre François Legault sur les coûts astronomiques du conflit pour la société québécoise.



Des enfants d'une école primaire viennent à la rencontre des travailleurs et des travailleuses de la marche pour les saluer. C'est près de 1000 familles qui sont touchées directement par le lockout décrété il y a plus d'un an par ABI.



Les travailleurs et les travailleuses en lockout d'ABI arrivent à proximité de l'Assemblée nationale, dernière étape de la grande « Marche de l'énergie » qui s'est déroulée les 26 et 27 mars dernier.



Au centre, Clément Masse, président de la section locale 9700 des Métallos, et à gauche, Dominic Lemieux, adjoint au directeur des Métallos, en point de presse après leur rencontre avec le ministre du Travail, Jean Boulet, lors d'un arrêt de la marche à Trois-Rivières.



Les travailleurs et les travailleuses de l'aluminerie d'Alma étaient présents en grand nombre pour exprimer leur solidarité envers leurs confrères et consœurs de Bécancour.



Daniel Boyer, président de la FTQ, dénonce la clause « Act of God » présente dans le contrat d'ABI avec Hydro-Québec lui permettant de ne pas avoir à respecter ses engagements en matière d'achat d'électricité occasionnant des coûts de plusieurs centaines de millions de dollars pour la société québécoise.



Une haie d'honneur est érigée pour accueillir les travailleurs et les travailleuses d'ABI en lockout depuis plus d'un an.

« C'est une proposition responsable qui accorde de la flexibilité à l'employeur tout en veillant au respect de l'ancienneté et des conditions de travail. Nos membres ont à cœur cette usine et veulent la redémarrer dans le respect mutuel », avait déclaré le président de la section locale 9700 du Syndicat des Métallos, Clément Masse, au moment de présenter la contre-proposition.

En parallèle, les lockouts ont vivement dénoncé la clause de force majeure présente dans les contrats d'électricité qui assimile le lockout à un « Act of God », au même titre qu'un ouragan ou un tremblement de terre, permettant ainsi à ABI de ne pas payer pour tout le bloc d'électricité qui lui est réservé. En 2018 seulement, le lockout a entraîné une perte de revenus nets de 165 millions pour Hydro-Québec.

Les 26 et 27 mars se tenait d'ailleurs une « Marche de l'énergie » à Trois-Rivières et à Québec pour dénoncer cette clause de force majeure et inciter le gouvernement à intervenir.

« Si on permet à des multinationales comme Alcoa d'avoir de l'électricité à rabais, c'est parce qu'elles créent des jobs, pas parce qu'elles mettent des familles à la rue », a fait valoir le président de la FTQ, Daniel Boyer, aux lockouts réunis devant l'Assemblée nationale le 27 mars dernier.

Questionné par Québec solidaire à l'Assemblée nationale, le premier ministre François Legault a avoué que reconnaître un lockout comme un cas de force majeure était du « stuff de junior » et que cette disposition l'avait « jeté en bas de [sa] chaise ».

À la demande du syndicat, il y a eu une rencontre début avril avec le premier ministre pour bien lui expliquer l'enjeu de ce conflit. Le premier ministre a aussi échangé avec l'employeur. Malheureusement, au terme de ces rencontres, le premier ministre a pris fait et cause pour l'employeur en déclarant publiquement que les travailleurs et travailleuses devaient faire des concessions, sans rien demander à l'employeur. Rappelons que le PDG d'Alcoa, Roy Harvey, a pratiquement triplé son salaire en 2 ans, passant de 4 millions en 2016 à plus de 13 millions de dollars américains en 2018. Elles sont où les concessions de l'employeur ? « Cela est inacceptable. Ce n'est pas le genre de leadership que l'on attend d'un chef de gouvernement », a affirmé le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau. « C'est d'autant plus révoltant que l'employeur, lors d'une séance de conciliation tenue le 3 avril, a jeté du revers de la main la contre-proposition faite de bonne foi par le syndicat et a refusé de reprendre les négociations », ont conclu Daniel Boyer et Alain Croteau. ■

MILITANTS SYNDICAUX DU SCFP

Salle comble au séminaire sur la gestion du stress

Les organisateurs ont vu juste : il y a un réel besoin d'outils chez les militants syndicaux et les militantes syndicales pour gérer leur stress et leur charge de travail toujours grandissante.



PHOTOS SHANT MANOUKIAN

Plus de 160 participants et participantes des quatre coins du Québec se sont réunis le 11 mars dernier au centre-ville de Montréal pour assister au tout premier *Séminaire sur la gestion du stress chez les militants syndicaux* du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

«*Nous nous réunissons sous le thème Se protéger pour mieux représenter. Nous sentions qu'il y avait un besoin pour ce type de formation. La preuve : nous avons dû refuser des participants et allons tout faire pour offrir ce séminaire de nouveau dans l'année qui suit*», explique le président du SCFP-Québec, Denis Bolduc.

Des membres de presque tous les secteurs du SCFP étaient présents. Les milieux de travail sont différents, mais les défis pour les délégués syndicaux et les déléguées syndicales demeurent les mêmes.

«*Je trouve la journée très intéressante parce que je viens d'une grande section locale et que ma charge de travail syndicale peut être très lourde. Autant par les présentations plus formelles que par les échanges dans la salle, j'ai appris des façons de faire pour alléger un peu le poids sur mes épaules*», a affirmé Marie-Hélène Nadeau, déléguée syndicale dans le secteur aérien.

La détresse psychologique au travail

La détresse psychologique au travail est endémique. Lorsque le conférencier Apéléte Adoukonou, coordonnateur du Réseau des délégués sociaux et déléguées sociales (DS) de la FTQ en Montérégie, s'est adressé aux participants et participantes et leur a demandé : «*Combien de personnes ici connaissent une personne vivant cette détresse ?*», presque tout le monde dans la salle a levé la main.

«*Une réponse syndicale à ce fléau est le réseau des délégués sociaux. Mais quand on vient en aide à un collègue pour soulager sa peine, on prend un peu sa peine. Il faut savoir gérer les émotions. Bref, pour aider mes membres, il faut savoir s'aider*», a conclu Patrick Brunet, délégué social du Syndicat de la Ville de l'Assomption (SCFP-4667).



MOUVEMENT DE PERSONNEL À LA FTQ



Stéphanie Bergeron

Diplômée de l'UQAM en comptabilité, Stéphanie Bergeron a été embauchée au service de la comptabilité de la FTQ en janvier dernier en remplacement de Chantal Bertrand qui occupe dorénavant le poste de conseillère régionale dans Laurentides-Lanaudière. Stéphanie connaît déjà bien le monde syndical. En effet, elle travaillait auparavant comme secrétaire comptable au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (poste de remplacement), ainsi qu'au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (SCFP-2000) de 2015 à 2019.

Stéphanie compte également plusieurs années d'expérience dans un bureau comptable, ainsi qu'en vérification fiscale chez Revenu Québec.

Bienvenue à la FTQ! ■



Journée d'information et de réflexion sur la cyberdépendance

L'utilisation d'Internet a eu un impact important sur notre quotidien. On s'y réfère, presque comme un réflexe, pour chercher des réponses à nos questions, pour lire l'actualité et même pour entretenir nos relations interpersonnelles. Les Québécois et Québécoises passeraient en moyenne 25 heures par semaine sur Internet. Mais qu'en est-il lorsque cette utilisation a un impact sur le travail? Quand devons-nous parler de dépendance? La cyberdépendance est-elle uniquement une question de nombre d'heures?

Afin de nous éclairer dans nos réflexions, nous aurons l'occasion d'accueillir des experts qui feront d'abord le portrait de la problématique de la cyberdépendance et des modèles de prévention à adopter. Nous verrons par la suite comment intervenir auprès des personnes aux prises avec cette dépendance dans nos milieux de travail. Finalement, nous assisterons à un exposé sur l'état de la jurisprudence liée à la défense de nos membres dans des cas de cyberdépendance.

Le 2 mai 2019

Inscription à 8 h
Journée d'information et de réflexion à 9 h

Centre de formation de l'alimentation et du commerce (CFACQ) – 1200, boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 3A6

Frais d'inscription

Les frais d'inscription de 30 \$ comprennent le repas du midi et excluent les frais d'hébergement. Pour vous inscrire, vous devez remplir la fiche d'inscription sur le portail de la FTQ : <https://ftq.qc.ca/journee-dinformation-de-reflexion-cyberdependance>. Faites vite car les places sont limitées. Pour compléter votre inscription, vous devez nous faire parvenir un chèque libellé à l'ordre du Fonds d'éducation FTQ. ■



Abonnez-vous à

ftq.qc.ca/monde-ouvrier

SEMAINE DE LA RELÈVE SYNDICALE 2019

Dans le cadre de la 2^e édition de la Semaine, du 15 au 18 avril 2019, le Comité des jeunes de la FTQ vous invite chaleureusement à sa journée d'activités.

Jeudi 18 avril 2019

Salle Louis-Laberge ABC, 2^e étage de l'édifice FTQ
565, boulevard Crémazie Est, Montréal (QC) H2M 2V6

Crémazie

SIMULATION DE CONGRÈS FTQ

12 h à 16 h

Lunch offert par Desjardins

5 À 7 DE RÉSEAUTAGE

À partir de 17 h

Boisson et douceurs offertes par FONDS

Aucuns frais de participation.

Veillez réserver votre place avant le 15 avril :
<https://ftq.qc.ca/releve2019>

Questions : yhattori@ftq.qc.ca ou 514 383-8021

Comité Jeunes

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

Avis de recherche



Cette photo aurait été prise en 1947. Elle serait associée à l'UIOVD (Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames). Nous cherchons à identifier les deux personnes présentes et à savoir à quelle occasion elle aurait été prise. Si vous pensez reconnaître ces personnes, communiquez avec Josée Daoust à jdaoust@ftq.qc.ca.

L'homme ressemble à Alfred Hitchcock, mais il est peu probable que ce soit lui.... ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Au niveau de

L'expression *au niveau de* implique avant tout, au propre comme au figuré, l'idée d'élévation, de hauteur, de rang, de comparaison. Elle signifie «à la hauteur de, à la portée de, sur la même ligne que». C'est abusivement que l'expression *au niveau de* est employée comme équivalent de *en ce qui concerne*, *dans le domaine de*, *en matière de*, *du point de vue de*, *sur le plan de*, *au sujet de*, *pour ce qui est de*, etc.

On peut aussi, dans plusieurs contextes, tout simplement remplacer *au niveau de* par une préposition, par exemple *à*, *pour*, *dans* et *chez*. ■

Source: OQLF

CONFLITS FTQ AU 4 AVRIL 2019

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
ABI	BÉCANCOUR	1030	MÉTALLOS-9700	2018-01-11 (LOCK-OUT)
CALÈCHES QUÉBEC INC.	QUÉBEC	20	TUAC-501	2018-07-25 (GRÈVE)
RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS - MATANE	MATANE	48	UES 800	2018-11-13 (GRÈVE)
MÉCANICIENS DE MACHINES FIXES, APPRENTIS MÉCANICIENS DE MACHINES FIXES ET TECHNICIENS EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	MONTRÉAL	18	SCFP-1186	2019-03-18 (GRÈVE)

Une année déterminante!

SUITE DE LA UNE

En commission parlementaire, le 28 février dernier, la FTQ a présenté sa lecture du projet de loi n°10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale. Ce projet de loi donne suite au jugement de la Cour suprême ayant reconnu que certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale (LÉS) étaient contraires à l'égalité et discriminatoires. En rendant son jugement en mai 2018, la Cour a donné un an au gouvernement pour refaire ses devoirs et s'assurer que la LÉS ne porte pas atteinte au droit à l'égalité des femmes.

Il faut se souvenir que l'équité salariale n'est pas une norme du travail « ordinaire », c'est un droit fondamental de la personne protégé par la Charte canadienne des droits et libertés. Pourtant, au Québec, la discrimination salariale basée sur le sexe continue d'exister. Selon les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec, pour chaque dollar gagné par un homme, les femmes ont gagné en moyenne 0,89\$¹. Ainsi, pour

la FTQ, il a toujours été clair que la révision de la LÉS se devait d'être ambitieuse et elle ne devait, en aucun cas, priver certaines femmes de la pleine reconnaissance de leur droit à l'équité salariale.

D'entrée de jeu, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a reconnu que le projet de loi marque un pas dans la bonne direction. Il a pourtant indiqué du même souffle que des modifications s'imposaient. Afin de bonifier le projet de loi et d'éviter de nouveaux recours, la FTQ a proposé douze recommandations.

Des éléments hautement problématiques du projet de loi

Outre la révision de la périodicité pour réaliser le maintien de l'équité salariale qui devrait être diminuée à trois ans, la FTQ a indiqué que le projet de loi n°10 devait impérativement prévoir une compensation rétroactive pour les femmes qui soit de nature pleinement réparatrice. À cet effet, la FTQ s'est fermement opposée à ce que les femmes reçoivent une compensation sous forme d'indemnité forfaitaire qui ne comprendrait ni la rémunération flexible ni les avantages à valeur pécuniaire parce que cela reviendrait à les priver d'avantages dont jouissent leurs collègues masculins. Finalement, le secrétaire général s'est dit particulièrement préoccupé

D'ENTRÉE DE JEU, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A RECONNU QUE LE PROJET DE LOI MARQUE UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION. IL A POURSUIT INDICÉ DU MÊME SOUFFLE QUE DES MODIFICATIONS S'IMPOSAIENT. AFIN DE BONIFIER LE PROJET DE LOI ET D'ÉVITER DE NOUVEAUX RECOURS, LA FTQ A PROPOSÉ DOUZE RECOMMANDATIONS.

par certaines des mesures transitoires. La FTQ a rappelé qu'en permettant que toutes plaintes déposées ou enquêtes entamées avant la sanction soient traitées en vertu de la LÉS telle qu'actuellement en vigueur, le projet de loi privait les femmes d'ajustements salariaux auxquels elles auraient eu droit, n'eût été la discrimination salariale systémique dont elles font l'objet, de même que de l'information qui leur permettrait de s'assurer que leur droit à la non-discrimination est reconnu.

Dans sa formulation actuelle, le projet de loi ne permet pas de rééquilibrer le rapport de force entre les parties d'une manière qui soit favorable à l'atteinte de l'équité salariale. La FTQ continuera donc de travailler avec le gouvernement et les partenaires afin de promouvoir la pleine réalisation de la LÉS. ■

1. ISQ, *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2018*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/etat-marche-travail-2018.pdf>, p.32.

COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

Campagne en vue des élections fédérales

Le 29 mars dernier, le Collectif Échec aux paradis fiscaux, dont est membre la FTQ, a lancé sa campagne *12 travaux pour que cesse l'injustice fiscale*. L'objectif de cette campagne est de convaincre les partis politiques fédéraux d'adopter les revendications proposées par le Collectif en vue des prochaines élections fédérales.

Alors que le gouvernement Trudeau avait fait de la lutte aux paradis fiscaux une promesse électorale, les récentes mesures annoncées dans le dernier budget fédéral se sont avérées insuffisantes. En effet, malgré les multiples appels à l'action formulés par la société civile au cours des derniers mois, le gouvernement Trudeau a opté pour le strict minimum avec des investissements dans

l'Agence du revenu du Canada (ARC) et des propositions techniques pour fermer quelques échappatoires fiscales. Ces mesures n'abordent pas le cœur du problème : le cadre fiscal canadien qui est déficient et qui permet aux fortunes et aux entreprises multinationales d'éviter l'impôt en toute légalité grâce aux paradis fiscaux. La population canadienne demande pourtant que l'impunité cesse envers les plus fortunés et les multinationales qui évitent l'impôt grâce aux paradis fiscaux.

Au cours des prochains mois, le Collectif ira à la rencontre de la population québécoise pour lui présenter ses propositions et discuter de cet enjeu. De plus, il ne manquera pas d'interpeller les partis politiques fédéraux pour qu'ils s'engagent sérieusement pour la justice fiscale.

« LA JUSTICE FISCALE DEVRAIT ÊTRE L'UN DES PRINCIPAUX THÈMES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE ÉLECTORALE. EN CE SENS, LA COALITION RÉCLAME QU'UN DÉBAT NATIONAL AIT LIEU SUR CETTE QUESTION. AU COURS DES PROCHAINS MOIS, NOUS SERONS SUR LE TERRAIN POUR RENCONTRER LA POPULATION, AINSI QUE POUR DEMANDER AUX PARTIS POLITIQUES DE PRENDRE ACTE DE L'INDIGNATION GÉNÉRALISÉE ET DE S'ENGAGER À LUTTER AVEC CONVICTION CONTRE LES PARADIS FISCAUX. »

- Samuel-Élie Lesage, coordonnateur du Collectif Échec aux paradis fiscaux

Avec sa campagne 12 travaux pour que cesse l'injustice fiscale, le Collectif Échec aux paradis fiscaux demande aux partis politiques fédéraux d'adopter 12 solutions pour mettre fin au recours aux paradis fiscaux. Ces solutions permettront au Canada de protéger ses revenus, de dissuader le recours aux paradis fiscaux et de jouer un rôle de premier plan sur cet enjeu sur la scène internationale.

Pour consulter les revendications du Collectif Échec aux paradis fiscaux : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/solutions>. ■



Un REER+ profitable qu'un REER ordinaire

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de **30% d'économies d'impôt supplémentaires** ?

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

Il a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie d'ici et de créer et maintenir des emplois chez nous.

En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire. Et pour cela, vous bénéficiez d'économies d'impôt additionnelles.

Vous avez de quoi être fier !

Prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ?

- ☎ Appellez au **1 800 567-3663**
- 🖱 Visitez notre site **fondsftq.com**

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site [fondsftq.com](http://www.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER À AVRIL 2019

- ▶ AIMTA : AAA Canada – Montréal.
- ▶ FPOE : 7762763 Canada inc. (Les Entreprises Kepasc) – Les Entreprises Kepasc pour la province de Québec.
- ▶ MÉTALLOS : Scierie St-Fabien inc. – Saint-Fabien / Production Sécurité inc. – SQDC Mirabel / Praxair Canada inc. – Saint-Laurent / Brenntag Canada inc. – Beauharnois.
- ▶ SFCF : CHU de Québec-Université Laval – Toutes les installations situées dans la région de Montréal où travaillent les employés de l'employeur / Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire – Tous les établissements / Garderie Mon Lac inc. – Blainville – Tous les établissements / Bureau des enquêtes indépendantes – Longueuil – Tous les établissements visés / Société québécoise du cannabis – Tous les établissements du Centre-du-Québec – Tous les établissements de Québec et Chaudière-Appalaches / Municipalité de Canton de Low – Tous les établissements / Société québécoise du cannabis – Brossard.
- ▶ SEPB : Groupe Archambault inc. – Montréal / Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles – Tous ses établissements (rue Sherbrooke et boulevard Saint-Jean-Baptiste).
- ▶ SQEES-298 : Mécanogo inc. – Saint-Charles-Borromée.
- ▶ TEAMSTERS : Les jardins de la cité – Drummondville.
- ▶ TUAC : Taxis Coop Québec 525-5191 – Québec / SQDC Mirabel – Mirabel / Alimentation Coop Port-Cartier – Port-Cartier / Aliments Triomphe division Olymel SEC – Blainville / Résidence St-Jean-sur-Richelieu inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu / Ciment Québec inc – Châteauguay (Béton Mercier) / Megaburo inc. – Alma, Thetford Mines, Roberval, La Tuque, St-Félicien.
- ▶ UES-800 : Autobus Transbell inc. – Cap-de-la-Madeleine / Garage Laurent Bellemare inc. – Trois-Rivières / Toure Cleaning Services Ltd. – Tous les contrats situés sur le territoire couvert par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, région de Québec, c. D-2 r.16 / Groupe conseil St-Denis inc. – Montréal.
- ▶ UNIFOR : Nolicam Location de camion inc. – Saguenay / Complexe de l'auto Park Avenue inc – Sainte-Julie.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel	Nombre d'exemplaires	
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		